

5 - THERMALISME, TOURISME, LOISIRS LIES A L'EAU

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'eau a très souvent été **un élément prépondérant dans les activités ludiques de l'homme**. Si certaines activités comme la pêche et le transport par voie d'eau ont longtemps conservé un caractère économique, elles ont largement évolué depuis et aujourd'hui le développement des loisirs liés à l'eau est une réalité qui ne peut être ignorée. Ce développement se traduit par une fréquentation en forte expansion et une diversification des activités : pêche sportive, navigation de plaisance, canyonisme, canoë-kayak, nage en eau vive, raft, randonnée au bord de l'eau, baignades, campings...

Globalement, le bassin RMC est très concerné par ces activités. Devant un tel développement il est important de les considérer comme de **nouveaux usages à part entière de l'eau et des milieux aquatiques**.

Elles ont pour principales caractéristiques d'être très exigeantes vis à vis de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (intérêt paysager et écologique).

Ces activités entraînent des contacts fréquents avec l'eau alors qu'il n'existe pas actuellement de normes réglementaires relatives à la qualité de l'eau pour ces usages excepté pour la baignade.

L'opportunité de mettre en oeuvre un objectif de qualité baignade sur certains sites très fréquentés devra être étudiée au cas par cas selon le contexte local et devra être prise en compte lors de l'élaboration des nouvelles cartes d'objectif de qualité.

Par ailleurs, **ces activités touristiques**, auxquelles il faut ajouter le tourisme d'hiver, **génèrent des besoins et des impacts bien spécifiques liés en particulier à la fréquentation des sites et aux variations saisonnières de population**. Dans cet esprit, les **gestionnaires** sont amenés à regarder tout particulièrement :

- **les problèmes d'assainissement** : variations des charges saisonnières, difficultés d'épuration en altitude, fragilité des milieux récepteurs en période d'étiage, etc...,
- **l'organisation de la collecte des déchets**,
- **la prise en compte de la vulnérabilité des milieux** écologiquement intéressants pour éviter les effets de la surfréquentation, etc...,
- **la gestion raisonnée des prélèvements en eau** pour garantir et sécuriser l'approvisionnement en eau potable, mais également pour limiter l'impact des pompages (canons à neige, golfs, etc...).

L'objectif de cette carte est multiple :

- **identifier les différentes activités** de loisirs liés à l'eau : canoë, canyonisme, etc..
- **localiser les principaux sites de fréquentation** de ces activités :
 - les cours d'eau, plans d'eau, les secteurs du littoral où se pratiquent les sports nautiques, la baignade,
 - les stations thermales, stations balnéaires, stations de sports d'hiver.

Les sites pratiqués par la pêche ne sont pas identifiés car cela représente un trop grand nombre d'informations à reporter sur les cartes. Cependant il est important de prendre en compte cet usage dans la gestion de l'eau.

- **représenter le niveau de fréquentation**. Pour cela, 3 modes de représentation ont été choisis :
 - populations saisonnières pour les stations balnéaires, etc...,
 - zone de couleur pour figurer des sites de fréquentation diffuse : tourisme vert, tourisme d'hiver comme le ski de fond,
 - hachures pour les sites marqués par une activité économique liée aux loisirs nautiques qui illustrent de manière indirecte une forte fréquentation de ces milieux.

Au cas par cas, cette carte permettra, notamment dans le cadre des SAGE, d'identifier les enjeux liés à ce type d'activités et de focaliser ainsi l'attention sur la nécessité de réfléchir en terme :

- **d'organisation** de ces activités **dans l'espace et le temps**,
- **de prévision des impacts** et des **besoins** générés par ces activités,
- **d'identification des acteurs concernés** à consulter.

5 - Thermalisme, tourisme, loisirs



baignade

canoë-kayak, rafting, hydrospeed



secteur de pratique

base et infrastructures d'accueil



voile, planche à voile
(site équipé)



aviron (site équipé)



ski nautique (site équipé)



motonautisme (site équipé)



plongée (site équipé)



spéléologie, canyoning

tourisme fluvial



secteur de pratique

port fluvial



activité nautique interdite
par arrêté préfectoral



secteur marqué par une activité économique liée
aux loisirs nautiques (prestations de services...)



tourisme d'hiver
(ski alpin et nordique)



stations de ski



tourisme d'été lié à l'eau



thermalisme

population saisonnière



de 1 000 à 5 000



de 5 000 à 10 000



de 10 000 à 50 000



plus de 50 000

PRÉSENTATION DE LA LÉGENDE

BAIGNADE :

Il s'agit de sites de baignade connus en 1988.

Sur cette carte, ne sont pas représentés les sites de baignade où sont réalisées, par la DDASS, les analyses de contrôle sanitaire pour le suivi de la qualité bactériologique des eaux. Il faut se reporter à la carte n° 1 de l'atlas de bassin pour connaître la qualité de ces points d'analyse. Au niveau de cette carte il ne s'agit que de présenter les sites de pratique de la baignade. Ces informations ne sont pas exhaustives car il existe d'autres sites de baignade sauvage non reportés sur la carte.

SPORTS LIÉS A L'EAU :

L'ensemble des informations reportées sur ces cartes a été fourni par les **différentes ligues de canoë-kayak, aviron, etc...** La coordination de la collecte des informations a été réalisée par les **Directions Régionales et Départementales de Jeunesse et Sports du bassin RMC.**

canoë-kayak, rafting, hydrospeed : pour ces activités deux types d'informations sont figurés sur les cartes :

- le linéaire de cours d'eau où sont pratiquées ces activités nautiques,
- les bases et infrastructures d'accueil.

Les pictogrammes des autres sports (motonautisme, plongée, spéléologie, canyonisme, etc) indiquent les sites où existent des **infrastructures d'accueil pour ces activités** : clubs sportifs, etc... **La pratique des activités s'effectue dans un périmètre plus ou moins proche de la base.**

TOURISME FLUVIAL :

Cette activité est essentiellement développée sur le Rhône et la Saône mais aussi sur différents canaux comme le canal du Midi, le canal de Bourgogne, etc...

Pour le Rhône et la Saône, est mis en oeuvre un **programme sur 5 ans (1994-1998) de l'Institution Inter-départemental des bassins Rhône - Saône** afin de **développer le tourisme fluvial** : amélioration des conditions de navigation et des équipements de la voie d'eau, etc...

Cette activité se pratique selon deux formules : des bateaux à passagers (formule "croisière"), des locations de bateaux individuels.

Sur la carte, deux types d'informations sont reportés :

- le linéaire de pratique de l'activité sur les rivières ou les canaux,
- **les ports fluviaux** ; pour le Rhône et la Saône, la capacité d'accueil en nombre d'anneaux est mentionnée, ainsi que le trafic au niveau des écluses.

Il est très important de **prendre en compte le développement du tourisme fluvial dans la gestion des milieux naturels car cette activité peut avoir certains impacts tant au plan de l'écoulement des eaux que de la pérennité de certains biotopes rivulaires mais également induire des conflits potentiels avec d'autres usagers** : navigation marchande, pêche, tourisme nature, etc.

ACTIVITE NAUTIQUE INTERDITE PAR ARRETE PREFECTORAL

Motivations d'un tel arrêté : raisons sanitaires, pratique dangereuse.

SECTEUR MARQUE PAR UNE ACTIVITE ECONOMIQUE LIEE AUX LOISIRS NAUTIQUES (prestations de services)

Secteurs concernés par de nombreux points de location de matériel nécessaire à la pratique de certaines activités comme des canoës, etc..., et où existent de nombreux centres d'accueil du public. L'exemple typique est celui de l'Ardèche ou encore du Verdon. **Ces informations indiquent généralement un niveau élevé de fréquentation du site.**

TOURISME D'HIVER

Cette représentation cartographique identifie **les zones où se pratiquent le ski nordique ou alpin**. Cette représentation était surtout nécessaire pour **le ski de fond car il s'agit d'une pratique plus diffuse sans infrastructures lourdes ou de concentration humaine comme le ski alpin (stations de ski)**.

STATION DE SKI

Il est nécessaire de rappeler ici que **la pointe d'activités en stations se situe pendant la période d'étiage des cours d'eau montagnards accentuant les problèmes de prélèvements en eau et d'assainissement**.

Les plus forts rejets en eaux usées ont lieu lorsque les débits sont les plus faibles entraînant des impacts encore plus marqués sur le milieu naturel. Il faut alors **développer des technologies adaptées aux variations saisonnières, au contexte d'altitude, ou s'orienter de préférence vers d'autres solutions comme les rejets dans les vallées**.

Pour les prélèvements en eau, on distinguera ceux destinés à l'eau potable de ceux destinés aux canons à neige.

Pour l'eau potable, on garantira une eau de qualité en exploitant des ressources plus importantes avec des périmètres de protection efficaces et on veillera à sécuriser l'approvisionnement.

Enfin, se pose **le problème des canons à neige** amenant des **consommations élevées en eau au moment de la plus faible disponibilité de la ressource en eau**. Pour mémoire, il faut 3 000 m³ environ d'eau pour enneiger un hectare de piste, soit environ l'équivalent de la consommation journalière de 1 000 habitants. Certaines communes alimentent leurs canons à neige avec de l'eau potable du fait des faibles débits dans les cours d'eau à cette période de l'année ou créent des réservoirs artificiels pour stocker l'eau quand elle est disponible.

Il est très important de prendre en compte ce nouvel usage et de mettre en place une gestion raisonnée de la ressource en eau dans ces zones de montagne.

TOURISME D'ETE LIE A L'EAU

Cette représentation cartographique identifie **les zones concernées par une forte pratique d'activités de plein air** : randonnées pédestres, VTT, baignade, etc, **exigeantes vis à vis de la qualité des milieux tant sur le plan patrimonial (faune, flore) que paysager**. Elles peuvent avoir des **impacts plus ou moins forts sur les espaces naturels**. Au niveau de ces zones, **cet usage doit être pris en compte dans la gestion de l'eau et des études devront être initiées pour garantir un développement d'infrastructures (bases de loisirs, etc) compatibles avec le respect du fonctionnement des milieux**.

THERMALISME

Sont représentées les **principales stations thermales du bassin**. La présence des curistes peut entraîner des variations saisonnières de charge qui doivent être prises en compte au niveau de l'assainissement. De plus il est nécessaire d'y poursuivre les actions de protection de la ressource.

POPULATION SAISONNIERE

Les données INSEE permettent de mettre en évidence les variations de population au cours de l'année. Ces variations sont très marquées au niveau des stations de ski ou balnéaires. Par exemple, une commune comme Leucate voit sa population multipliée par 40 au cours de l'été.

Pour ces communes, cela entraîne des conséquences au niveau du choix du mode d'épuration des eaux usées ainsi que pour l'approvisionnement en eau.